

aux chemins de fer la possibilité de réaliser les économies qu'ils prétendent vouloir réaliser. Ils auraient alors l'occasion de venir devant le Parlement, s'ils le voulaient, et justifier leur point de vue. Qu'ils ne viennent pas essayer de nous enfiler la camisole de force dans laquelle ils tentent de nous garder depuis si longtemps. Ils sont venus maintes et maintes fois nous demander une subvention, réclamant qu'un voile de discrétion recouvre leur exploitation, alors que tout le monde sait qu'ils détiennent le monopole au pays.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, deux raisons me portent à ajouter quelques mots sur la question. D'abord, le ministre a dit hier qu'à son avis, je n'étais pas convaincu lorsque j'exprimais certaines idées au sujet des taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Je veux l'assurer ce soir que j'étais bel et bien convaincu à ce moment-là et que j'ai maintenant l'intention d'exprimer des sentiments semblables. Deuxièmement, je prends la parole parce que, plus tôt dans la soirée, le ministre s'est lancé dans une attaque contre les membres de l'opposition et nous a poussés à nous intéresser encore davantage au sujet à l'étude. Si, à toutes les heures, le ministre a l'intention de prendre part à la discussion, nous voulons naturellement faire notre part nous aussi. Nous voudrions voir si nous pouvons égaler en quantité—nous lui sommes supérieurs en qualité—le nombre de mots que le ministre verse au compte rendu à l'égard de ce projet de loi.

Je désire signaler certaines choses au ministre ce soir, pour lui faire comprendre que nous ne discutons pas des taux du Pas du Nid-de-Corbeau parce que nous ne savons pas s'il a donné l'assurance qu'on n'y toucherait pas. Il n'a pas besoin de se lever à ce moment-ci pour déclarer que j'interprète mal ses observations ou que je comprends mal l'article en question. J'en connais parfaitement le sens et je sais très bien que le ministre a répété en de nombreuses occasions que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ne sera pas changé.

Il a malheureusement apporté à ses déclarations des réserves et ces réserves ne lui feront pas de bien. Elles montrent clairement l'absence de représentation véritable du parti libéral. Ce n'est pas un parti national pour l'instant. Il se trouve qu'il forme un gouvernement, mais ce n'est pas un parti national. S'il l'était et s'il représentait toutes les régions du pays, le ministre n'aurait pas mentionné les taux du Pas du Nid-de-Corbeau dans son projet de loi. Notre parti est un parti national. Nous avons des représentants de tous les coins du pays. Nous connaissons et regrettons les différents problèmes régionaux qui se posent à travers le Canada. Nous avons le droit de

[M. Nasserden.]

discuter celui-ci parce que le ministre l'a mentionné dans son projet de loi.

Le ministre avait le choix entre trois possibilités. Il l'a dit au cours de ses observations ces deux derniers jours. Il avait en main le rapport MacPherson, qu'il a cité. Il aurait pu opter pour les subventions proposées par le rapport, mais il nous a dit qu'il y avait renoncé. Il aurait pu éviter de mentionner les taux du Pas du Nid-de-Corbeau dans son projet de loi. Et enfin il pouvait insérer une disposition semblable à celle qui figure dans le projet de loi et proposer une révision de ces taux au cours des trois prochaines années.

Cette décision trahit la faiblesse. La meilleure solution eut été d'éliminer du bill cette disposition, ou bien encore d'accepter le rapport de la Commission MacPherson et d'assurer une subvention. Le choix, la décision du ministre traduisent sa faiblesse. Il hésite, il vacille. Il a dit: «Nous allons inclure une disposition dans le bill pour permettre aux chemins de fer de redire leur point de vue et nous délibérerons à nouveau sur les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau au plus tard trois ans après la mise en vigueur du projet de loi». Le ministre établit la possibilité d'une révision. Il farde ce fait en déclarant que si les tarifs sont satisfaisants, s'ils nous inspirent confiance, la nouvelle d'une révision ne devrait pas nous alarmer. D'après lui nous ne sommes pas vraiment confiants puisque nous nous opposons à la révision des tarifs. C'est comme cela qu'il déguise la vérité.

Je signale au ministre qu'il a commis une erreur en intercalant cette disposition dans le bill. Il nous a déclaré ce soir, et c'était un nouvel argument de sa part, que non seulement il ne modifiait pas le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais qu'il ajoutait une nouvelle garantie. Il nous a donné l'assurance qu'on ne modifierait pas le tarif; quant à sa garantie, elle consiste à les reviser au plus tard trois ans après l'adoption du bill actuel, pour voir s'ils sont satisfaisants ou non ou si les chemins de fer exigent ou non un dédommagement. La meilleure garantie à assurer aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau aurait été d'omettre toute disposition à leur sujet dans le projet de loi. Le ministre a tout bonnement attiré l'attention sur ces taux. Je voulais citer les paroles du ministre, que le député de Vegreville a justement rappelées; mais je vais tout bonnement les faire inscrire encore une fois au compte rendu. On peut les trouver à la page 11868 du hansard:

En fait, aucun député de cette Chambre, s'il voulait prendre le temps d'y réfléchir, ne rendrait